

# Comparaison des taux d'épargne des ménages

## Zone euro/États-Unis/Japon<sup>1</sup>

Par Ross Harvey

De plus en plus d'analystes comparent entre elles les trois principales régions économiques du monde : la zone euro, les États-Unis et le Japon. L'un des dangers de cette démarche réside dans le fait que les comparaisons statistiques internationales posent encore quelques difficultés. Bien qu'il existe des normes internationales bien établies pour les comptes nationaux, en particulier le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 93), les comparaisons ne sont pas aussi simples qu'elles pourraient le paraître. Cette étude évalue la comparabilité des taux d'épargne des ménages de la zone euro, des États-Unis et du Japon.

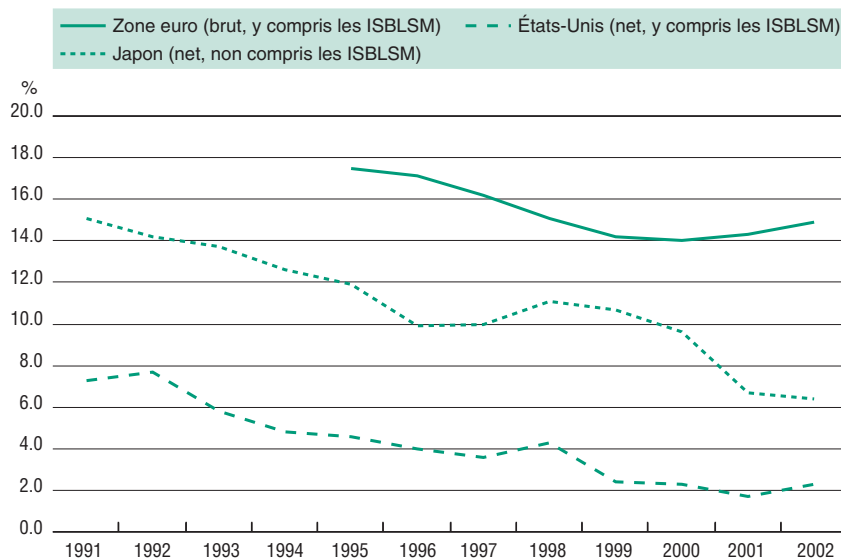
### Dans ce numéro

- 1 Qu'est-ce que le taux d'épargne des ménages et en quoi est-il important ?
- 2 Épargne des ménages : taux publiés et taux standardisés
- 3 Causes possibles des différences concernant le taux d'épargne standardisé des ménages
- 6 Autres facteurs affectant la comparabilité des taux d'épargne des ménages
- 6 Conclusions
- 7 Glossaire
- 8 Pour plus d'informations

### Qu'est ce que le taux d'épargne des ménages et en quoi est-il important ?

Les ménages exercent plusieurs fonctions importantes dans l'économie : consommateurs de biens et services finals, fournisseurs de services de main-d'œuvre et titulaires de revenus du travail, propriétaires d'entreprises individuelles et source d'épargne pour le financement de la

Graphique 1. Taux d'épargne des ménages – données publiées



Sources : BCE et instituts nationaux de statistique.

1. Cette étude a été entreprise dans le cadre d'un projet plus vaste mené conjointement par la Banque centrale européenne (BCE) et par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour analyser la comparabilité des ratios analytiques tirés des comptes nationaux par secteur institutionnel pour la zone euro, les États-Unis et le Japon.

formation de capital fixe. Leurs activités de consommation et d'épargne sont résumées par le concept de « taux d'épargne des ménages ». Celui-ci est obtenu en divisant l'épargne des ménages par leur revenu disponible (pour plus de précisions, voir l'encadré « Définition du taux d'épargne des ménages »). Le revenu disponible des ménages comprend le revenu courant du secteur des ménages tiré de la production, majoré des revenus de la propriété et des transferts (intérêts, dividendes, prestations sociales, etc.) et minoré des paiements (intérêts versés, impôt sur le revenu, etc.). Le revenu disponible des ménages peut être soit affecté à la consommation finale, soit épargné. Les variations dans le temps du taux d'épargne des ménages servent à expliquer et à prévoir le comportement de consommation des ménages. Les analystes s'intéressent aussi aux raisons des différences entre pays concernant la variation et le niveau du taux d'épargne des ménages.

## Épargne des ménages : taux publiés et taux standardisés

Le graphique 1 présente les taux d'épargne annuels des ménages tels qu'ils sont publiés par la BCE et par les instituts nationaux de statistique des États-Unis et du Japon. Une simple comparaison des taux indiqués au graphique 1 est trompeuse, car il existe des différences dans la manière dont ces taux sont définis et calculés. Il s'agit principalement de savoir si les taux d'épargne sont bruts ou nets d'amortissement (« consommation de capital fixe » dans le SCN 93) et si les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) sont incluses ou non. Pour un pays quelconque, le taux d'épargne brut des ménages est toujours plus élevé que le taux net. En effet, le numérateur (l'épargne) est toujours très inférieur au dénominateur (le revenu disponible), et le rapport correspondant diminue lorsque l'amortissement est déduit de l'un et de l'autre.

D'un point de vue théorique, il vaut mieux utiliser les taux d'épargne des ménages en termes nets, car le coût de la consommation de capital fixe lors du processus de production doit être déduit aussi bien du revenu que de l'épargne. Néanmoins, dans le contexte des comparaisons internationales, il peut s'avérer préférable d'utiliser les taux d'épargne bruts si les estimations de l'amortissement<sup>2</sup> sont déficientes ou inexistantes pour certains pays. Étant donné qu'à l'heure actuelle tous les pays de la zone euro ne traitent pas les ISBLSM comme un secteur institutionnel séparé, il

2. Au Japon, les estimations de l'amortissement dans les comptes des secteurs institutionnels sont présentées sur la base de leur valeur comptable, mais les ajustements nécessaires pour les calculer au coût de remplacement sont présentés dans un compte de réconciliation. Étant donné que le coût de remplacement est la base théorique préférée pour le calcul de l'amortissement en comptabilité nationale, les estimations de l'épargne nette et du revenu disponible net des ménages pour le Japon ont été recalculées sur cette base.

## Définition du taux d'épargne des ménages

Le taux d'épargne des ménages est défini traditionnellement comme le rapport entre leur épargne et leur revenu disponible. Toutefois, le SCN 93 a institué un traitement spécial pour les cotisations aux régimes de retraite avec réserves et les prestations versées par ces régimes. Auparavant, ces flux étaient traités comme des transactions financières et intégrés uniquement dans les comptes financiers. Dans le SCN 93, en partie pour améliorer la concordance avec les mesures du revenu des ménages tirées des enquêtes auprès des ménages, ils ont également été inclus dans la distribution secondaire du compte de revenu, où l'élément de contrepartie est le revenu disponible. Étant donné que le solde de ces flux aurait alors été exclu de la mesure de l'épargne des ménages, un élément d'ajustement spécial a été introduit dans un nouveau compte intitulé « Compte d'utilisation du revenu disponible » afin de pouvoir calculer correctement l'épargne des ménages. Le taux d'épargne des ménages doit donc être calculé comme le rapport entre l'épargne des ménages (code B8 du SCN 93) et le revenu disponible des ménages (B6) majoré de l'ajustement au titre de la variation du patrimoine net des ménages dans les fonds de pension (D8). Les États-Unis ont décidé de ne pas adopter le traitement du SCN 93 prévoyant l'inclusion des cotisations et prestations relatives aux régimes de retraite avec réserves dans les comptes de revenu des ménages. Par conséquent, aucun ajustement n'est nécessaire et la définition traditionnelle du taux d'épargne des ménages reste applicable.

convient d'intégrer les ISBLSM dans le secteur des ménages pour tous les pays entrant dans cette étude comparative. À partir des données disponibles pour la plupart des pays de la zone euro, le graphique 2 décrit un taux d'épargne expérimental pour la zone euro dans son ensemble. Par ailleurs, les taux du graphique 2 ont été standardisés de telle sorte qu'ils se présentent sur une base nette, conformément aux définitions du SCN 93, et qu'ils prennent en compte les ISBLSM. Un calcul des taux sur cette base uniforme réduit les différences de niveau indiquées au graphique 1, même si l'écart entre le taux de la zone euro et celui des États-Unis<sup>3</sup> reste considérable. Dans la section suivante, on examine trois explications possibles de ces différences.

3. De légers ajustements ont été nécessaires pour les États-Unis en raison de différences de définition propres aux *National Income and Product Accounts* en ce qui concerne le revenu disponible, et afin d'inclure un ajustement au titre de la comptabilité d'exercice pour la rémunération des salariés. Les estimations du taux d'épargne des ménages dans la zone euro couvrent la zone euro à l'exclusion de l'Irlande et du Luxembourg.

Graphique 2. Taux d'épargne nets des ménages – définition standardisée



Sources : OCDE, base de données sur les comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2004, et instituts nationaux de statistique.

### Causes possibles des différences concernant le taux d'épargne standardisé des ménages

Des différences juridiques et administratives d'un pays à l'autre peuvent induire des différences dans les taux d'épargne des ménages, même si les ménages de ces pays ont un comportement économique intrinsèque équivalent. Il est donc intéressant, aux fins de cette analyse comparative, de quantifier l'impact de ces différences institutionnelles. Toutefois, on doit préciser d'emblée que les ajustements « hypothétiques » ci-après aboutissent à des chiffres qui s'écartent de la réalité institutionnelle dans les domaines concernés. De plus, ils ne donnent qu'une approximation « du premier ordre » concernant l'effet des différences institutionnelles entre pays, car en réalité le comportement économique des ménages se trouverait affecté si les dispositifs institutionnels d'un même pays se modifiaient effectivement. Trois facteurs sont examinés ci-après : 1) consommation de services publics par les ménages ; 2) impôt sur le revenu ou impôts sur la production ; 3) régimes de sécurité sociale ou régimes de pension privés.

### Consommation de services publics par les ménages

La part respective de l'État et des individus dans le financement de services tels que l'éducation et la santé varie considérablement d'un pays à l'autre. Si l'on suppose que les services publics consommés par des ménages sont financés par les impôts sur le revenu acquittés par ces ménages, l'épargne des ménages n'est pas directement affectée par les différences de pays à pays, mais les taux d'épargne des ménages le sont. Pour illustrer cet effet, on peut envisager deux situations hypothétiques pour un même pays. Dans le premier scénario, l'État ne fournit pas de services à une catégorie spécifique de ménages. Dans le second scénario, l'État leur fournit des services de santé et d'éducation gratuits qu'il finance en augmentant les impôts sur le revenu perçus auprès des ménages. Le revenu disponible des ménages et les dépenses de consommation finale des ménages seront plus faibles dans le second scénario que dans le premier, alors que l'épargne des ménages ne sera pas affectée. Le taux d'épargne des ménages sera donc plus élevé dans le second scénario, étant donné que le dénominateur du rapport se trouvera réduit du montant de l'impôt additionnel sur le revenu nécessaire pour financer les services gratuits d'éducation et de santé.

Heureusement, l'une des innovations du SCN 93 a consisté à ventiler les dépenses publiques de consommation finale entre les dépenses en biens et services de consommation individualisables (éducation et santé, par exemple) et les dépenses en services de consommation collectifs (défense, par exemple). Ces nouveaux agrégats sont inclus dans deux nouveaux comptes du SCN 93 et permettent de calculer un autre taux d'épargne des ménages, en mettant au dénominateur le revenu disponible ajusté (somme du revenu disponible des ménages et de la dépense des administrations publiques en biens et services de consommation individualisables) à la place du revenu disponible.

Le tableau 1 fait apparaître les différences entre ces taux d'épargne simulés et les taux standardisés du graphique 2. Les modifications tendent à réduire l'écart entre le taux d'épargne de la zone euro et celui des États-Unis. Cela tient au fait que le niveau des services fournis par l'État aux ménages est plus élevé dans la zone euro qu'aux États-Unis, mais aussi à la différence initiale entre les taux d'épargne. Pour la plupart des années, les ajustements concernant le Japon se situent à peu près à mi-chemin entre les ajustements pour la zone euro et ceux pour les États-Unis.

Tableau 1. **Écarts par rapport aux taux d'épargne standardisés des ménages : consommation de services publics par les ménages**

(points de pourcentage)

	Zone euro	États-Unis	Japon
1991	-2.1	-0.6	-1.4
1992	-2.1	-0.6	-1.4
1993	-2.1	-0.5	-1.4
1994	-2.0	-0.4	-1.3
1995	-1.9	-0.4	-1.3
1996	-1.9	-0.3	-1.1
1997	-1.8	-0.3	-1.1
1998	-1.6	-0.3	-1.2
1999	-1.4	-0.2	-1.2
2000	-1.4	-0.2	-1.1
2001	-1.5	-0.1	-0.7
2002	-1.5	-0.2	-0.7

Sources : OCDE, base de données sur les comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2004, et instituts nationaux de statistique.

### **Impôts sur le revenu ou impôts visant la production et les importations**

L'État perçoit des recettes auprès des ménages soit directement, au moyen des impôts directs (principalement l'impôt sur le revenu), soit indirectement par le biais des taxes sur la production et les importations qui se répercutent sur les dépenses de consommation finale des ménages (taxe sur la valeur ajoutée, droits d'importation, taxes sur les chiffres d'affaires, etc.). La valeur de l'épargne des ménages n'est pas directement affectée par le dosage de ces impôts, puisque les deux catégories de prélèvements interviennent dans les dépenses courantes (les impôts sur la production et sur les importations par le biais d'un accroissement des dépenses de consommation finale des ménages, et les impôts sur le revenu directement sous la forme d'un transfert courant à l'État et, donc, d'une contraction du revenu disponible). Cependant, toutes choses égales par ailleurs, le taux d'épargne des ménages est d'autant plus bas que la part des impôts sur la production et les importations est importante : en effet, les impôts sur le revenu sont déduits lors du calcul du revenu disponible des ménages, alors que les impôts sur la production ne le sont pas.

Les ajustements hypothétiques du taux d'épargne des ménages pour tenir compte de ce deuxième facteur présentés au tableau 2 agissent à l'opposé des ajustements de la consommation de services publics des ménages et augmentent d'environ 2 points de pourcentage l'écart

entre les taux des États-Unis et ceux de la zone euro<sup>4</sup>. Les ajustements pour le Japon sont plus élevés que ceux pour les États-Unis, mais nettement inférieurs à ceux pratiqués pour la zone euro.

### **Régimes de sécurité sociale ou régimes de pension privés**

La comparabilité internationale de l'épargne des ménages peut aussi être affectée par l'importance relative des systèmes de sécurité sociale mis en place par l'État au regard des systèmes de pensions privés ou d'assurance vie. La raison en est que les cotisations aux systèmes de pension privés ou d'assurance vie aussi bien que les revenus réalisés par ces dispositifs sont inclus dans l'épargne des ménages, alors que le solde entre, d'une part, les cotisations versées à l'État pour financer les systèmes de sécurité sociale et, d'autre part, les prestations reçues à ce titre, n'est pas considéré comme un élément d'épargne des ménages. Pour évaluer l'impact de différents régimes de retraite, les opérations relatives aux régimes de pension

Tableau 2. **Écarts par rapport aux taux d'épargne standardisés des ménages : impôt sur le revenu ou impôts sur la production et les importations**

(points de pourcentage)

	Zone euro	États-Unis	Japon
1991	2.3	0.4	0.6
1992	2.4	0.4	0.6
1993	2.3	0.3	0.6
1994	2.3	0.3	0.6
1995	2.3	0.3	0.6
1996	2.2	0.2	0.5
1997	2.1	0.2	0.5
1998	2.0	0.3	0.7
1999	1.9	0.1	0.6
2000	1.8	0.1	0.5
2001	1.8	0.1	0.4
2002	1.9	0.1	0.4

Sources : OCDE, base de données sur les comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2004, et instituts nationaux de statistique.

4. La méthode utilisée pour effectuer un ajustement hypothétique de ce facteur est complexe parce qu'il existe un éventail d'approches possibles et qu'il est difficile de ventiler les impôts sur la production et les importations entre les différentes catégories de la demande finale. L'ajustement utilisé ici repose sur l'idée que les impôts nets sur les produits peuvent être remplacés par des impôts additionnels sur le revenu des ménages ; par conséquent, les impôts nets sur les produits (biens et services) sont déduits du revenu disponible des ménages pour obtenir un taux d'épargne des ménages modifié.

privés peuvent être comptabilisées de la même façon que celles relatives aux régimes de sécurité sociale. On peut donc obtenir des taux d'épargne des ménages ajustés de manière théorique en déduisant la valeur nette du patrimoine des ménages dans les fonds de pension à la fois de l'épargne des ménages et de leur revenu disponible. Le tableau 3 présente les différences entre ces taux et les taux standardisés du graphique 2.

Les ajustements simulés des taux d'épargne des ménages sont alors particulièrement marqués dans le cas des États-Unis (de 3.5 à 6.2 points de pourcentage), car ce pays recourt largement aux régimes de pension privés pour la prestation de revenus de retraite. La réduction des ajustements pour les États-Unis dans la seconde moitié de la décennie s'explique notamment par le fait que les cotisations patronales aux régimes à prestations définies ont été abaissées en raison de l'abondance des revenus du capital et des plus-values réalisés par ces fonds durant la vive expansion du marché boursier dans les années 90. Dans la zone euro et au Japon, les ajustements avoisinent 1 point de pourcentage pour la plupart des années de la décennie écoulée.

### Taux d'épargne des ménages après un ajustement hypothétique en fonction des trois facteurs institutionnels

Le graphique 3 montre l'effet net de l'application simultanée des trois ajustements hypothétiques : 1) consommation de services publics par les ménages ; 2) impôts sur les

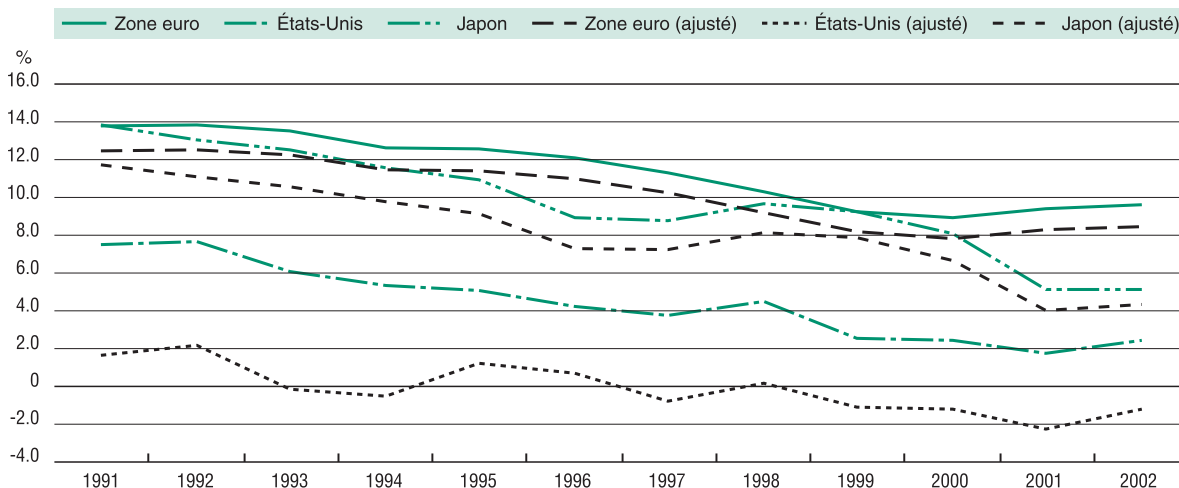
Tableau 3. **Écarts par rapport aux taux d'épargne standardisés des ménages : systèmes de sécurité sociale ou systèmes de pension privés**  
(points de pourcentage)

	Zone euro	États-Unis	Japon
1991	-0.9	-5.8	-1.2
1992	-0.9	-5.4	-1.1
1993	-0.8	-6.2	-1.1
1994	-0.9	-5.8	-1.0
1995	-0.9	-3.9	-1.0
1996	-0.8	-3.5	-1.0
1997	-0.8	-4.6	-0.9
1998	-0.9	-4.3	-1.0
1999	-0.9	-3.6	-0.8
2000	-1.0	-3.7	-0.8
2001	-0.9	-4.1	-0.7
2002	-1.0	-3.7	-0.4

Sources : OCDE, base de données sur les comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2004, et instituts nationaux de statistique.

revenus ou impôts sur la production et les importations ; et 3) systèmes de sécurité sociale ou systèmes de retraite privés. Les ajustements ont pour effet net d'accroître la différence entre les taux d'épargne de la zone euro et ceux du Japon (très légèrement) et des États-Unis (sensiblement).

Graphique 3. **Taux d'épargne nets des ménages ajustés comparés aux taux standardisés**



Sources : OCDE, base de données sur les comptes nationaux des pays de l'OCDE, 2004, et instituts nationaux de statistique.

## Autres facteurs affectant la comparabilité des taux d'épargne des ménages

Outre les facteurs découlant des différences institutionnelles, plusieurs autres éléments peuvent contribuer à expliquer la variation des taux d'épargne des ménages d'un pays à l'autre : possession de biens d'équipement ménagers ; paiements d'intérêts nets réels ; gains et pertes en capital potentiels et réalisés ; impôts sur les plus values ; autres aspects relatifs aux systèmes de retraite. Malheureusement, on ne dispose pas de données comparables suffisantes pour chiffrer l'impact de ces facteurs, exception faite de quelques estimations concernant l'équipement des ménages en biens durables aux États-Unis et au Japon.

Les ménages peuvent estimer que l'achat de biens de consommation durables (automobiles, meubles, machines à laver, etc.) n'est pas un acte de consommation mais un investissement, même si ces achats ne sont pas traités comme tels (pour des raisons justifiées) dans le SCN 93. Un taux d'épargne ajusté de manière hypothétique pourrait donc être obtenu en traitant les biens d'équipement des ménages comme des actifs fixes (similaires au logement) et non comme des dépenses de consommation finale. Conformément à la méthode de l'équivalence locative, les dépenses de consommation finale des ménages seraient ajustées en déduisant les achats de biens de consommation durables et en ajoutant l'amortissement des biens durables. Cela n'affecte les différences de taux d'épargne nationaux que dans la mesure où la proportion de la consommation des ménages consacrée aux biens durables et le taux de croissance de la consommation de biens durables diffèrent. Les estimations établies par l'OCDE pour les États-Unis et le Japon montrent que, dans les deux cas, les taux d'épargne des ménages ajustés en fonction des biens d'équipement ménagers dépassent parfois de plus de 3 points de pourcentage les taux standardisés respectifs.

## Conclusions

Les taux d'épargne des ménages publiés ne sont pas totalement harmonisés entre les pays. Le graphique 2 de cette étude présente, pour la première fois, des taux d'épargne expérimentaux comparables pour la zone euro, les États-Unis et le Japon. Tandis que les taux ont baissé dans ces trois zones économiques au cours des années 90, la différence entre les taux de la zone euro (9.6 % en 2002) et des États-Unis (2.4 % en 2002) est considérable et s'est même creusée durant la période examinée. Au Japon, le taux d'épargne des ménages a été voisin de celui de la zone euro, sauf en 2001 et 2002 (5.2 %).

Ces différences peuvent s'expliquer en partie par des dispositifs juridiques et administratifs qui varient selon les régions concernées. L'étude analyse les effets possibles sur le taux d'épargne des ménages pour trois de ces dispositifs : 1) le niveau de la consommation de services publics des ménages, 2) le financement des dépenses publiques par l'impôt sur le revenu ou par des impôts sur la production et les importations (tels que la TVA) et 3) l'organisation du financement des retraites par des systèmes de sécurité sociale ou par des systèmes de pension privés. Chacun de ces éléments peut expliquer quelques unes des différences entre les taux d'épargne des ménages mais, lorsqu'ils sont pris ensemble, la divergence entre les trois zones étudiées s'accroît. Au total, un certain nombre d'autres facteurs, notamment l'attitude des ménages envers la consommation et l'épargne et leur détention de biens durables, doivent aussi expliquer les différences entre les taux d'épargne des ménages de la zone euro, des États-Unis et du Japon. ■

## Glossaire

**Consommation de capital fixe** : réduction de la valeur des actifs fixes utilisés pour la production durant la période comptable, résultant de la détérioration physique, de l'obsolescence ou d'un dommage accidentel normal.

**Régimes de retraite à prestations définies** : régimes de retraite dans lesquels le niveau des prestations de retraite promises aux salariés participants est garanti ; les prestations sont liées par une formule à la durée d'activité et au salaire des participants et ne sont pas totalement tributaires des cotisations des participants ou de l'actif du régime.

**Zone euro** : zone comprenant ceux des États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal) dans lesquels l'euro a été adopté comme monnaie unique conformément au Traité sur l'Union européenne et dans lesquels une seule politique monétaire est menée par la Banque centrale européenne.

**Système européen de comptes 1995 (SEC 95)** : application du SCN 93 à l'Union européenne et à ses États membres.

**Institutions sans but lucratif (ISBL)** : entités juridiques ou sociales créées dans le but de produire des biens et des services, dont le statut ne leur permet pas d'être une source de revenus, de bénéfices ou d'autres gains financiers pour les unités qui les établissent, les contrôlent ou les financent.

**Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)** : ISBL qui ne sont pas principalement financées et contrôlées par l'État ou les entreprises et qui fournissent des biens ou des services aux ménages à titre gratuit ou pour un prix économiquement non significatif.

**Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 93)** : ensemble cohérent, homogène et intégré de comptes, bilans et tableaux macroéconomiques reposant sur une série de concepts, de classifications et de règles comptables agréés au plan international.

## Pour plus d'informations

- Baudchon, Hélène et Valérie Chauvin (1999), « Les cigales épargnent-elles ? Une comparaison des taux d'épargne français et américain », *Revue de l'OFCE* n° 68, janvier.
- OCDE (2001), « A complete and consistent macroeconomic data set for the euro area, methodological issues and results », [www.oecd.org/eco/sources-and-methods](http://www.oecd.org/eco/sources-and-methods), janvier.
- OCDE (2002), « La création de la zone euro : ses conséquences pour les statistiques économiques », *Cahiers statistiques* n° 2, février.
- Perozek, Maria G. et Marshall B. Reinsdorf (2002), « Alternative Measures of Personal Saving », *Survey of Current Business* 82, 13-24, avril.

### Précédents numéros des Cahiers statistiques

[www.oecd.org/statistics](http://www.oecd.org/statistics)

N° 1, novembre 2001 – Commerce de marchandises et de services : tendances statistiques et problèmes de mesure.

N° 2, février 2002 – La création de la zone euro : ses conséquences pour les statistiques économiques.

N° 3, mars 2002 – Parités de pouvoir d'achat : mesure et utilisations.

N° 4, juin 2002 – Mesurer les connaissances et les compétences des élèves : enseignements tirés du PISA 2000.

N° 5, janvier 2003 – Mesurer l'économie non observée.

N° 6, février 2004 – Mesurer les économies régionales.

N° 7, mars 2005 – Croissance du PIB et productivité du travail : comparaisons et problèmes de mesure.

Les Cahiers statistiques sont publiés par la Direction des statistiques de l'OCDE

**Rédacteur en Chef :** Enrico Giovannini

**Rédacteur :** Charles Aspden

**Equipe rédactionnelle :** Benoit Arnaud, Eileen Capponi

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter :**

Le Rédacteur

CAHIERS STATISTIQUES

Direction des statistiques

OCDE

2, rue André-Pascal

75775 Paris France

E-mail : [STD.STATBRIEF@oecd.org](mailto:STD.STATBRIEF@oecd.org)

Désirez-vous vous abonner aux Cahiers statistiques ?

Inscrivez-vous dès maintenant sur le site [www.oecd.org/oecddirect](http://www.oecd.org/oecddirect) et sélectionnez

Cahiers statistiques. Vous pouvez également adresser votre demande au Rédacteur

par courrier électronique ou postal.

## OCDE dans le monde

### OCDE EN AMÉRIQUE DU NORD

Centre OCDE de Washington

2001 L Street N.W., Suite 650

Washington, DC 20036-4922, USA

N° gratuit : +1 (800) 456-6323

Fax : +1 (202) 785-0350

Information générales :

+1 (202) 785-6323

E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)

[www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)

### OCDE AU JAPON

Centre OCDE de Tokyo

3rd Floor, Nippon Press Center Building

2-2-1 Uchisaiwaicho

Chiyoda-ku,

Tokyo 100-0011

Tél. : +81 (3) 5532 0021

Fax : +81 (3) 5532 0035

E-mail : [center@oecd-tokyo.org](mailto:center@oecd-tokyo.org)

[www.oecd-tokyo.org](http://www.oecd-tokyo.org)

### OCDE EN ALLEMAGNE

Centre OCDE de Berlin

Albrechtstrasse 9, 3. OG

10117 Berlin-Mitte

Tél. : +49 30 288 8353

Fax : +49 30 288 83545

E-mail : [berlin.contact@oecd.org](mailto:berlin.contact@oecd.org)

[www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

### OCDE AU MEXIQUE

Centre OCDE de Mexico

Av. Presidente Masaryk 526

1er. Piso, Col. Polanco

C.P. 11560

Mexico D.F.

Tél. : +52 55 9138 6233

Fax : +52 55 5280 0480

E-mail : [mexico.sales@oecd.org](mailto:mexico.sales@oecd.org)

[ocdemexico.org.mx](http://ocdemexico.org.mx)

### OCDE PARIS

Centre OCDE de Paris

2, rue André-Pascal

75775 Paris Cedex 16, France

Tél. : +33 1 45 24 81 67

Fax : +33 1 45 24 19 50

E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)

[www.oecd.org/publications/distribution](http://www.oecd.org/publications/distribution)